

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2024-09

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-02 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2024-09 – Modifiant le règlement 2018-02 portant sur la gestion contractuelle* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, à 19 h 30.

Ce règlement a pour effet de modifier le règlement 2018-02 portant sur la gestion contractuelle afin d'y inclure les articles manquants pour respecter les obligations légales qui font suite à l'adoption du projet de loi 57 du gouvernement provincial.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

  
Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière